

DÉMÉNAGEMENT À L'ENTRÉE EN 2ND

Déménagement des parents entraînant un changement de lycée de secteur pour un élève de 3e

Si au cours de l'année de **3e**, pendant les vacances, ou au début de l'année de seconde il y a un **déménagement** qui entraîne un changement de lycée de secteur, une procédure est à mettre en place.

En effet l'affectation dans le lycée de secteur est déterminée automatiquement par l'adresse de résidence de l'élève, il est donc important de la mettre à jour.

Pour connaître quel est mon lycée de secteur : sur Télé Service Affectation (TSA) ou sur l'ENT : Orientation 3e/ secteur scolaire lycée

La procédure

Les parents doivent envoyer au **collège André Saint Paul l'annexe départementale G**, complétée avec les documents administratifs. La fin du mois de mai est le dernier délai pour la réception des documents au collège.

Le collège validera les documents et modifiera les adresses.

Celles-ci devraient apparaître modifiées dans TSA

Déménagement 3e : annexe DEP G au collège avant fin mai

Questions les plus fréquentes

-